Case FRC 708

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

AUX FRANÇOIS.

11 Février 1790.

L'Assemblée Nationale s'avançant dans la carrière de ſes travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des Provinces, des Villes, des Communautés, les témoignages de la joie publique, les acclamations de la reconnoiſſance ; mais elle entend auſſi les murmures, les clameurs de ceux que bleſſent ou qu'affligent les coups portés à tant d'abus, à tant d'intérêts, à tant de préjugés. En s'occupant du bonheur de tous, elle s'inquiète des maux particuliers ; elle pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injuſtice ; mais elle regarde comme un de ſes devoirs de vous prémunir contre les influences de la calomnie, & de détruire les vaines terreurs dont on chercheroit à vous ſurprendre. Eh! que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour ébranler votre confiance ! On a feint d'ignorer quel bien avoit fait l'Aſſemblée Nationale : nous allons vous le rappeler. On a élevé des difficultés contre ce qu'elle a fait : nous allons y répondre. On a répandu des doutes, on a fait naître des inquiétudes ſur ce qu'elle fera : nous allons vous l'apprendre.

Qu'a fait l'Aſſemblée ?

Elle a tracé d'une main ferme, au milieu des orages, les principes de la Conſtitution qui aſſure à jamais votre liberté.

Les Droits des hommes étoient méconnus, inſultés depuis des ſiècles ; ils ont été rétablis pour l'humanité entière, dans cette Déclaration qui ſera à jamais le cri

M+W 1424
and IV 1, 32078

de ralliement contre les oppreſſeurs, & la Loi des Légiſlateurs eux-mêmes.

La Nation avoit perdu le droit de décréter & les loix & les impôts : ce droit lui a été reſtitué, & en même temps ont été conſacrés les vrais principes de la Monarchie, l'inviolabilité du Chef auguſte de la Nation, & l'hérédité du Trône dans une famille ſi chère à tous les François.

Nous n'avions que des États-généraux : vous avez maintenant une Aſſemblée Nationale, & elle ne peut plus vous être ravie.

Des Ordres, néceſſairement diviſés & aſſervis à d'antiques prétentions, y dictoient les Décrets, & pouvoient y arrêter l'eſſor de la volonté Nationale. Ces Ordres n'exiſtent plus : tout a diſparu devant l'honorable qualité de Citoyen.

Tout étant devenu Citoyen, il vous falloit des Défenſeurs Citoyens ; & au premier ſignal on a vu cette Garde Nationale qui, raſſemblée par le patriotiſme, commandée par l'honneur, partout maintient ou ramène l'ordre, & veille avec un zèle infatigable, à la ſureté de chacun pour l'intérêt de tous.

Des priviléges ſans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, compoſoient tout notre Droit public : ils ſont détruits ; & à la voix de votre Aſſemblée, les Provinces les plus jalouſes des leurs, ont applaudi à leur chûte ; elles ont ſenti qu'elles s'enrichiſſoient de leur perte.

Une féodalité vexatoire, ſi puiſſante encore dans ſes derniers débris, couvroit la France entière : elle a diſparu ſans retour.

Vous étiez ſoumis, dans les Provinces, au régime d'une adminiſtration inquiétante : vous en êtes affranchis.

Des ordres arbitraires attentoient à la liberté des Citoyens : ils ſont anéantis.

Vous vouliez une organiſation complette des Municipalités : elle vient de vous être donnée ; & la création de tous ces Corps, formés par vos ſuffrages, préſente en ce moment, dans toute la France, le ſpectacle le plus impoſant.

En même temps l'Aſſemblée Nationale a conſommé

l'ouvrage de la nouvelle diviſion du Royaume, qui ſeule pouvoit effacer juſqu'aux dernières traces des anciens préjugés ; ſubſtituer à l'amour-propre de Province l'amour véritable de la Patrie ; aſſeoir les baſes d'une bonne repréſentation, & fixer à-la-fois les droits de chaque homme & de chaque canton, en raiſon de leurs rapports avec la choſe publique : problême difficile, dont la ſolution étoit reſtée inconnue juſqu'à nos jours.

Dès long-temps vous deſiriez l'abolition de la vénalité des Charges de Magiſtrature : elle a été prononcée. -- Vous éprouviez le beſoin d'une réforme, du moins proviſoire, des principaux vices du Code criminel : elle a été décretée, en attendant une réforme générale. -- De toutes les parties du Royaume nous ont été adreſſées des plaintes, des demandes, des réclamations : nous y avons ſatisfait autant qu'il étoit en notre pouvoir. --- La multitude des engagemens publics effrayoit : nous avons conſacré les principes ſur la foi qui leur eſt due. --- Vous redoutiez le pouvoir des Miniſtres : nous leur avons impoſé la Loi raſſurante de la Reſponſabilité.

L'impôt de la Gabelle vous étoit odieux : nous l'avons adouci d'abord, & nous vous en avons promis l'entière deſtruction : car il ne nous ſuffit pas que les impôts ſoient indiſpenſables pour les beſoins publics, il faut encore qu'ils ſoient juſtifiés par leur égalité, leur ſageſſe, leur douceur.

Des penſions immodérées, prodiguées, ſouvent à l'inſçu de votre Roi, vous raviſſoient le fruit de vos labeurs : nous avons jeté ſur elles un premier regard ſévère, & nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une ſtricte juſtice.

Enfin, les finances demandoient d'immenſes réformes : ſecondés par le Miniſtre qui a obtenu votre confiance, nous y avons travaillé ſans relâche, & bientôt vous allez en jouir.

Voilà notre ouvrage, François, ou plutôt voilà le vôtre ; car nous ne ſommes que vos organes, & c'eſt vous qui nous avez éclairés, encouragés, ſoutenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous ſommes enfin parvenus ! Quel honorable héritage vous

allez transmettre à votre postérité ! Élevés au rang de Citoyens, admissibles à tous les emplois, Censeurs éclairés de l'Administration, quand vous n'en serez pas les dépositaires, sûrs que tout se fait & par vous & pour vous, égaux devant la Loi, libres d'agir, de parler, d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune ; quelle plus belle condition ! Pourroit-il être encore un seul Citoyen, vraiment digne de ce nom, qui osât tourner ses regards en arrière, qui voulût relever les débris dont nous sommes environnés, pour en recomposer l'ancien édifice !

Et pourtant, que n'a-t-on pas dit ? que n'a-t-on pas fait pour affoiblir en vous l'impression naturelle que tant de biens devoient produire ?

Nous avons tout détruit, a-t-on dit : c'est qu'il falloit tout reconstruire. Et qu'y a-t-il donc tant à regretter ? Veut-on le savoir ? Que sur tous les objets réformés ou détruits, l'on interroge des hommes qui n'en profitoient pas ; qu'on interroge même la bonne-foi des hommes qui en profitoient ; qu'on écarte ceux-là qui, pour ennoblir les afflictions de l'intérêt personnel, prennent aujourd'hui pour objet de leur commisération, le sort de ceux qui, dans d'autres temps, leur furent si indifférens ; & l'on verra si la réforme de chacun de ces objets ne réunit pas tous les suffrages, faits pour être comptés.

Nous avons agi avec trop de précipitation... & tant d'autres nous ont reproché d'agir avec trop de lenteur ! Trop de précipitation ! Ignore-t-on que c'est en attaquant, en renversant tous les abus à-la-fois, qu'on peut espérer de s'en voir délivré sans retour ; qu'alors, & alors seulement, chacun se trouve intéressé à l'établissement de l'ordre ; que les réformes lentes & partielles ont toujours fini par ne rien réformer ; enfin, que l'abus que l'on conserve devient l'appui, & bientôt le restaurateur de tous ceux qu'on croyoit avoir détruits ?

Nos Assemblées sont tumultueuses.... Et qu'importe, si les Décrets qui en émanent sont sages ? Nous sommes au reste loin de vouloir présenter à votre admiration les détails de tous nos débats. Plus d'une fois

nous en avons été affligés nous-mêmes ; mais nous avons senti en même temps qu'il étoit trop injuste de chercher à s'en prévaloir, & qu'après tout cette impétuosité étoit l'effet presqu'inévitable du premier combat qui se soit peut-être jamais livré entre tous les principes & toutes les erreurs.

On nous accuse d'avoir aspiré à une perfection chimérique.... Reproche bisarre, qui n'est, on le voit bien, qu'un vœu mal déguisé pour la perpétuité des abus. L'Assemblée Nationale ne s'est point arrêté à ces motifs servilement intéressés ou pusillanimes : elle a eu le courage, ou plutôt, la raison de croire que les idées utiles, nécessaires au genre humain, n'étoient pas exclusivement destinées à orner les pages d'un livre, & que l'Etre suprême, en donnant à l'homme la perfectibilité, apanage particulier de sa nature, ne lui avoit pas défendu de l'appliquer à l'ordre social, devenu le plus universel de ses intérêts, & presque le premier de ses besoins.

Il est impossible, a-t-on dit, de régénérer une Nation vieille & corrompue.... Que l'on apprenne qu'il n'y a de corrompu que ceux qui veulent perpétuer des abus corrupteurs, & qu'une Nation se rajeunit, le jour où elle a résolu de renaître à la liberté. Voyez la génération nouvelle. Comme déja son cœur palpite de joie & d'espérance ! Comme ses sentimens sont purs, nobles, patriotiques ! Avec quel enthousiasme on la voit chaque jour briguer l'honneur d'être admise à prêter le serment de Citoyen !... Mais pourquoi répondre à un aussi misérable reproche ? L'Assemblée Nationale seroit-elle donc réduite à s'excuser de n'avoir pas désespéré du Peuple François ?

On n'a encore rien fait pour le Peuple, a-t-on osé dire... Et c'est sa cause qui triomphe par-tout. Rien fait pour le Peuple ! Et chaque abus que l'on a détruit, ne lui prépare-t-il pas, ne lui assure-t-il pas un soulagement ? Etoit-il un seul abus qui ne pesât sur le Peuple ?

Il ne se plaignoit pas.... C'est que l'excès de ses maux étouffoit ses plaintes... Maintenant il est malheureux.... Dites plutôt : il est encore malheureux ;....

mais il ne le ſera pas long-temps : nous en faiſons le ſerment.

Nous avons détruit le Pouvoir exécutif.... Non : dites le Pouvoir Miniſtériel ; & c'eſt lui qui détruiſoit, qui ſouvent dégradoit le Pouvoir exécutif. Le Pouvoir exécutif, nous l'avons éclairé en lui montrant ſes véritables droits ; ſur-tout nous l'avons ennobli en le faiſant remonter à la véritable ſource de ſa puiſſance, la puiſſance du Peuple.

Il eſt maintenant ſans force .... Contre la Conſtitution & la Loi : cela eſt vrai ; mais en leur faveur il ſera plus puiſſant qu'il ne le fut jamais.

Le Peuple s'eſt armé.... Oui, pour ſa défenſe : il en avoit beſoin.-- Mais, dans pluſieurs endroits, il en eſt réſulté des malheurs. Peut-on les reprocher à l'Aſſemblée Nationale ? peut-on lui imputer des déſaſtres dont elle gémit, qu'elle a voulu prévenir, arrêter par toute la force de ſes Décrets, & que va faire ceſſer ſans doute l'union déſormais indiſſoluble entre les deux Pouvoirs, & l'action irréſiſtible de toutes les forces nationales ?

Nons avons paſſé nos Pouvoirs : la réponſe eſt ſimple. Nous étions inconteſtablement envoyés pour faire une Conſtitution : c'étoit le vœu, c'étoit le beſoin de la France entière. Or, étoit-il poſſible de la créer, cette Conſtitution, de former un enſemble, même imparfait, de Décrets conſtitutionnels, ſans la plénitude des Pouvoirs que nous avons exercés ? Diſons plus : ſans l'Aſſemblée Nationale, la France étoit perdue ; ſans le principe qui ſoumet tout à la pluralité des ſuffrages libres, & qui a fait tous nos Décrets, il eſt impoſſible de concevoir une Aſſemblée Nationale ; il eſt impoſſible de concevoir, nous ne diſons pas une Conſtitution, mais même l'eſpoir de détruire irrévocablement le moindre des abus. Ce principe eſt d'éternelle vérité : il a été reconnu dans toute la France ; il s'eſt reproduit de mille manières dans ces nombreuſes Adreſſes d'adhéſion, qui rencontroient ſur toutes les routes cette foule de libelles, où l'on nous reproche d'avoir excédé nos Pouvoirs. Ces adreſſes, ces félicitations, ces hommages, ces ſermens patriotiques : quelle confirmation des Pouvoirs que l'on vouloit nous conteſter !

Tels ſont, François, les reproches que l'on fait à vos Repréſentans dans cette foule d'écrits coupables, où l'on affecte le ton d'une douleur citoyenne. Ah ! vainement on s'y flatte de nous décourager : notre courage redouble ; vous ne tarderez pas à en reſſentir les effets.

L'Aſſemblée va vous donner une Conſtitution militaire qui, compoſant l'Armée de Soldats-Citoyens, réunira la valeur qui défend la Patrie, & les vertus civiques qui la protégent ſans l'effrayer.

Bientôt elle vous préſentera un ſyſtême d'impoſitions, qui ménagera l'agriculture & l'induſtrie, qui reſpectera enfin la liberté du commerce; un ſyſtême qui, ſimple, clair, aiſément conçu de tous ceux qui payent, déterminera la part qu'ils doivent, rendra facile la connoiſſance ſi néceſſaire de l'emploi des revenus publics, & mettra ſous les yeux de tous les François le véritable état des Finances, juſqu'à préſent labyrinthe obſcur, où l'œil n'a pu ſuivre la trace des tréſors de l'État.

Bientôt un Clergé-citoyen, ſouſtrait à la pauvreté comme à la richeſſe, modèle à-la-fois du riche & du pauvre, pardonnant les expreſſions injurieuſes d'un délire paſſager, inſpirera une confiance vraie, pure, univerſelle, que n'altérera ni l'envie qui outrage, ni cette ſorte de pitié qui humilie ; il fera chérir encore davantage la Religion, il en accroîtra l'heureuſe influence par des rapports plus doux & plus intimes entre les Peuples & les Paſteurs ; & il n'offrira plus le ſpectacle, que le patriotiſme du Clergé lui-même a plus d'une fois dénoncé dans cette Aſſemblée, de l'oiſiveté opulentete & de l'activité ſans récompenſe.

Bientôt un ſyſtême de Lois criminelles & pénales, dictées par la raiſon, la juſtice, l'humanité, montrera, juſques dans la perſonne des victimes de la Loi, le reſpect dû à la qualité d'homme, reſpect ſans lequel on n'a pas le droit de parler de morale.

Un Code de Lois civiles, confié à des Juges déſignés par votre ſuffrage, & rendant gratuitement la juſtice, fera diſparoître toutes ces Lois obſcures, compliquées, contradictoires, dont l'incohérence & la multitude ſembloient laiſſer, même à un Juge intégre, le droit d'appeler juſtice ſa volonté, ſon erreur,

quelquefois ſon ignorance ; mais juſqu'à ce moment vous obéirez religieuſement à ces mêmes Lois, parce que vous ſavez que le reſpect pour toute loi, non encore révoquée, eſt la marque diſtinctive du vrai Citoyen.

Enfin nous terminerons nos travaux par un Code d'inſtruction & d'éducation nationale, qui mettra la Conſtitution ſous la ſauve-garde des générations naiſſantes ; & faiſſant paſſer l'inſtruction civique par tous les dégres de la repréſentation, nous tranſmettrons, dans toutes les claſſes de la ſociété, les connoiſſances néceſſaires au bonheur de chacune de ces claſſes, en même temps qu'à celui de la ſociété entière.

Voyez, François, la perſpective de bonheur & de gloire qui s'ouvre devant vous! Il reſte encore quelques pas à faire, & c'eſt où vous attendent les détracteurs de la révolution. Défiez-vous d'une impétueuſe vivacité ; redoutez ſur-tout les violences, car tout déſordre peut devenir funeſte à la Liberté. Vous chériſſez cette liberté ; vous la poſſédez maintenant : montrez-vous dignes de la conſerver ; ſoyez fidèles à l'eſprit, à la lettre des Décrets de vos repréſentans, acceptés ou ſanctionnés par le Roi ; diſtinguez ſoigneuſement les droits abolis ſans rachat, & les droits rachetables, mais encore exiſtans. Que les premiers ne ſoient plus exigés, mais que les ſeconds ne ſoient point refuſés. Songez aux trois mots ſacrés qui garantiſſent ces Décrets : LA NATION, LA LOI, LE ROI. La Nation, c'eſt vous : la Loi, c'eſt encore vous ; c'eſt votre volonté : le Roi, c'eſt le gardien de la Loi. Quels que ſoient les menſonges qu'on prodigue, comptez ſur cette union. C'eſt le Roi qu'on trompoit : c'eſt vous qu'on trompe maintenant, & la bonté du Roi s'en afflige ; il veut préſerver ſon peuple des flatteurs qu'il a éloignés du Trône ; il en défendra le berceau de ſon fils ; car au milieu de vos Repréſentans, il a déclaré qu'il faiſoit de l'Héritier de la Couronne le gardien de la Conſtitution.

Qu'on ne vous parle plus de deux partis. Il n'en eſt qu'un ; nous l'avons tous juré ; c'eſt celui de la liberté. Si la victoire eſt ſure, atteſtée par les conquêtes qui ſe multiplient tous les jours. Laiſſez d'obſcurs blaſphémateurs prodiguer contre nous les injures, les calomnies ;

penſez ſeulement que, s'ils nous louoient, la France ſeroit perdue. Gardez-vous ſur-tout de réveiller leurs eſpérances par des fautes, par des déſordres, par l'oubli de la Loi. Voyez comme ils triomphent de quelques délais dans la perception de l'Impôt. Ah! ne leur préparez pas une joie cruelle! Songez que cette dette... Non, ce n'eſt plus une dette : c'eſt un tribut ſacré, & c'eſt la Patrie maintenant qui le reçoit pour vous, pour vos enfans; elle ne le laiſſera plus prodiguer aux déprédateurs qui voudroient voir tarir pour l'Etat le Tréſor public, maintenant tari pour eux : ils aſpiroient à des malheurs qu'a prévenus, qu'a rendus impoſſibles la bonté magnanime du Roi. François, ſecondez votre Roi; par un ſaint & immuable reſpect pour la Loi, défendez contre eux ſon bonheur, ſes vertus, ſa véritable gloire; montrez qu'il n'eût jamais d'autres ennemis que ceux de la Liberté; montrez que pour elle & pour lui votre conſtance égalera votre courage; que pour la Liberté dont il eſt le garant, on ne ſe laſſe point, on eſt infatigable. Votre laſſitude étoit le dernier eſpoir des ennemis de la révolution; ils le perdent : pardonnez-leur d'en gémir; & déplorez, ſans les haïr, ce reſte de foibleſſe, toutes ces miſères de l'humanité. Cherchons, diſons même ce qui les excuſe. Voyez quel concours de cauſes a dû prolonger, entretenir, preſque éterniſer leur illuſion. Eh! Ne faut-il pas quelque temps pour chaſſer de ſa mémoire les fantômes d'un long rêve, les rêves d'une longue vie? Qui peut triompher en un moment des habitudes de l'eſprit, des opinions inculquées dans l'enfance, entretenues par les formes extérieures de la ſociété, long-temps favoriſées par la ſervitude publique qu'on croyoit éternelle, chères à un genre d'orgueil qu'on impoſoit comme un devoir, enfin miſes ſous la protection de l'intérêt perſonnel qu'elles flattoient de tant de manières. Perdre à-la-fois ſes illuſions, ſes eſpérances, ſes idées les plus chéries, une partie de ſa fortune : eſt-il donné à beaucoup d'hommes de le pouvoir ſans quelques regrets, ſans des efforts, ſans des réſiſtances d'abord naturelles, & qu'enſuite un faux point d'honneur s'impoſe quelquefois à lui-même? Eh! ſi dans cette claſſe naguères ſi favoriſée, il s'en trouve quelques-uns

qui ne peuvent se faire à tant de pertes à-la-fois, soyez généreux; songez que, dans cette même classe, il s'est trouvé des hommes qui ont osé s'élever à la dignité de Citoyens, intrépides défenseurs de vos droits, & dans le sein même de leur famille, opposant à leurs sentimens les plus tendres, le noble enthousiasme de la Liberté.

Plaignez, François, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés; mais, sous l'empire des Lois, que le mot de vengence ne soit plus prononcé. Courage, persévérance, générosité, les vertus de la Liberté, nous vous les demandons au nom de cette Liberté sacrée, seule conquête digne de l'homme, digne de vous; par les efforts, par les sacrifices que vous avez faits pour elle, par les vertus qui se sont mêlées aux malheurs inséparables d'une grande révolution, ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage, dont les annales du monde nous aient transmis la mémoire. Qu'avez-vous à craindre? Rien, non rien, qu'une funeste impatience: encore quelques momens.... C'est pour la Liberté! Vous avez donné tant de siècles au Despotisme! Amis, Citoyens, une patience généreuse au lieu d'une patience servile. Au nom de la Patrie, vous en avez une maintenant; au nom de votre Roi, vous avez un Roi: il est à vous; non plus le Roi de quelques milliers d'hommes, mais le Roi des François.... de tous les François. Qu'il doit mépriser maintenant le despotisme! qu'il doit le haïr! ROI D'UN PEUPLE LIBRE, comme il doit reconnoître l'erreur de ces illusions mensongères, qu'entretenoit sa Cour qui se disoit son Peuple! Prestiges répandus autour de son berceau, enfermés comme à dessein dans l'éducation Royale, & dont on a cherché, dans tous les temps, à composer l'entendement des Rois pour faire, des erreurs de leurs pensées, le patrimoine des Cours. Il est à vous: qu'il nous est cher! Ah! depuis que son peuple est devenu sa Cour, lui refuserez-vous la tranquillité, le bonheur qu'il mérite? Désormais, qu'il n'apprenne plus aucune de ces scènes violentes, qui ont tant affligé son cœur; qu'il apprenne, au contraire, que l'ordre renaît, que par-tout les propriétés sont respectées, défendues; que vous

recevez, que vous placez ſous l'Égide des Lois, l'innocent, le coupable..... De coupable! il n'en eſt point, ſi la Loi ne l'a prononcé. Ou plutôt, qu'il apprenne encore, votre vertueux Monarque, quelques-uns de ces traits généreux, de ces nobles exemples qui déja ont illuſtré le berceau de la Liberté françoiſe... Étonnez-le de vos vertus, pour lui donner plutôt le prix des ſiennes, en avançant pour lui le moment de la tranquillité publique & le ſpectacle de votre félicité.

Pour nous, pourſuivant notre tâche laborieuſe, voués, conſacrés au grand travail de la Conſtitution, votre ouvrage autant que le nôtre, nous le terminerons, aidés de toutes les lumières de la France; & vainqueurs de tous les obſtacles, ſatisfaits de notre conſcience, convaincus, & d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous placerons entre vos mains ce dépôt ſacré de la Conſtitution, ſous la garde des vertus nouvelles, dont le germe, enfermé dans vos ames, vient d'éclore aux premiers jours de la Liberté.

Signé, BUREAUX DE PUZY, *Préſident*; LABORDE DE MEREVILLE; l'Abbé EXPILLY; le Vicomte DE NOAILLES; GUILLOTIN; le Baron DE MARGUERITES; le Marquis DE LA COSTE, *Secrétaires*.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.